

## **Compte-rendu/Procès-verbal : Séance du conseil municipal du 2 avril 2015**

Du 26 mars 2015, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Jeudi 2 avril 2015, à 20h30.

L'an deux mil quinze, le Jeudi 2 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

L'ordre du jour de la séance est annexé au présent registre.

**Présents** : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, Mme MORICE Claire, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kévin, M. GERAULT Marc, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** : M. PERCHARD Nicolas

**Secrétaire de séance** : a été élu Monsieur GERAULT Marc

**Pouvoir de vote** :

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Mars 2015

### **Partie 1 : sujets soumis à délibération :**

#### **Projet achat fonds de commerce bar/restaurant (2015-04-01)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'actuel propriétaire/exploitant du fonds de commerce (M. CULLET Fabien) va cesser toute activité le 14 avril 2015, date de la fin de son bail commercial. M. le Maire indique qu'une personne (Mme ORY Jocelyne) a fait les démarches pour acheter ce fonds de commerce, mais que celle-ci n'aura pas la réponse des banques avant le 14/04/2015 (fin de l'activité de l'exploitant actuel). L'actuel exploitant (M. CULLET) a indiqué qu'il veut être sûr que son fonds de commerce soit acheté avant la date du 14 avril 2015, à défaut il signale qu'il a la possibilité d'effectuer une vente de son matériel inclus dans ce fonds de commerce. Ce qui serait problématique pour le repreneur d'avoir à racheter et réinstaller toute le matériel.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. CULLET Fabien met en vente ce fonds de commerce au prix de 15 000 €, le notaire chargé de l'acte notarié de la vente est Maître GUILLERON, notaire à Loiron.

M. le Maire propose au conseil municipal que la Commune de La Gravelle achète le fonds de commerce de bar/restaurant à M. CULLET Fabien au prix de 15 000 € au cas où Mme ORY n'aurait pas la réponse ou l'accord de sa banque pour l'achat avant le 11 avril 2015.

Le conseil municipal,

Considérant l'article L 2541-12 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour » décide l'achat du fonds de commerce de bar/restaurant à M. CULLET Fabien, au prix de 15 000 €, si Mme ORY n'a pas obtenu avant le 11 avril 2015 l'accord de sa banque pour un achat par elle-même de ce fonds de commerce, ceci afin de maintenir le dernier commerce rural de ce type sur la Commune. Le conseil municipal donne délégation de signature à M. le Maire.

-----

### **Autre information :**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un agent du service des domaines est passé ce matin pour faire l'estimation nécessaire avant la décision d'achat par la Commune de la propriété au 8 rue Madame de Sévigné. Une réponse sera envoyée avant le prochain conseil.

Il semblerait que la subvention sollicitée au titre de la DETR puisse être doublée, le préfet ayant indiqué qu'il restait des crédits non employés des exercices antérieurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h10.

Rappel des délibérations :

**2015-04-01 : Projet achat fonds de commerce bar/restaurant**

Signatures :

DEULOFEU Nicolas	FOUCHER Emilien	GEFFRARD Joseph
MORICE Claire	LOUVEL Frédéric	BODIN Thierry
LEMESLE Matthieu	BROSSARD Kévin	GERAULT Marc
PERCHARD Nicolas	SACAZE Catherine	LOUTELLIER Emilie
ABSENT		
BEAUFILS Laurence	CHRETIEN Hervé	PIEAU Christian